

Palestine :

Nouveau statut à l'ONU !

Le 29 novembre 2012, la Palestine a été admise, avec une très large majorité des voix (138 voix pour, 9 voix contre et 41 abstentions), à l'ONU, en qualité d'État observateur.

Cette décision est une 1^{ère} victoire pour la Paix ; elle marquera très certainement notre histoire.

A la CGT, comme nous l'exprimons depuis fort longtemps, nous pensons que le seul chemin vers la paix pour les populations palestiniennes et israéliennes est celui de la reconnaissance d'un Etat palestinien aux côtés de l'Etat israélien.

C'est pourquoi, l'UGFF-CGT, par le biais de son secrétaire général, avait écrit, le mardi 27 novembre dernier, au Président de la République pour que la France vote en faveur de cette décision historique.

L'arrivée de la Palestine à l'ONU est, sans conteste, un pas vers le règlement du conflit israélo-palestinien.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la position du gouvernement Français qui a voté en faveur de la rentrée de la Palestine à l'ONU.

« Sans démocratie, sans la possibilité de construire un Etat moderne, il ne peut y avoir de droits pour les travailleurs. La reconnaissance de notre droit inaliénable à disposer de nous-mêmes est un préalable au développement économique et social, à l'émergence de cette véritable législation du travail que nous appelons de nos vœux ». Cette déclaration du dirigeant de la fédération générale des syndicats de Palestine explique très bien en quoi les syndicats ont leur mot à dire sur ce conflit.

Un Etat est bien un préalable indispensable pour les droits des travailleurs palestiniens.

La CGT dénoncera, inlassablement, le blocus de la bande de Gaza et la politique de colonisation illégale menée par les dirigeants israéliens.

La CGT continuera son action solidaire avec les travailleurs, à œuvrer pour le processus de paix au Proche-Orient.

Montreuil, le 3 décembre 2012